Chapitre 12 La France ultramarine

La France d'outre-mer ne couvre que 120 000 km², mais elle est éparpillée dans les deux hémisphères entre le 47° de latitude nord et le 50° de latitude sud. Elle se caractérise par une importante dispersion (dans trois océans) et un grand éloignement géographique, par un comportement démographique spécifique et par une forte dépendance à l'égard de la métropole. Ses territoires se situent économiquement entre tiersmonde et pays développés.

Contrairement à la métropole, ces territoires sont politiquement et administrativement différents. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, il n'existe plus de territoires d'outremer (TOM) :

- quatre ont le statut de département d'outre-mer (DOM) : Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane ;
- quatre ont le statut de collectivité d'outre-mer (COM) :
 Polynésie française, Wallis-et-Futuna,
 Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon ;
- la Nouvelle-Calédonie est un pays d'outre-mer (POM) depuis 1999.

Essentiellement insulaires, à l'exception de la Guyane, ces territoires assurent à la France le contrôle de 10 millions de km² d'espaces océaniques.

Diantas P Draum et E Collianon La Erance Dráel 2010

1. Quelle est la situation des territoires ultramarins par rapport à la métropole ?
2. Pourquoi la Guyane fait-elle figure d'exception ?
3. Quels sont les différents statuts administratifs des territoires ultramarins ?
4. Pourquoi la France d'outre-mer est-elle importante sur le plan stratégique ?